



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : AVENANT FONDS DE CONCOURS TORDERES –
 EGLISE SAN NAZARI 2EME TRANCHE**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG
 M.PIMENTEL (Fourques) J.L.PUJOL
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à J.M.LAVAIL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-48-16AvntFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Communauté de Communes des Aspres

Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

AVENANT FONDS DE CONCOURS TORDERES : EGLISE SAN NAZARI.

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°40-2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour l'octroi d'un fonds de concours à la commune de TORDERES, pour l'opération Tranche 2 – Restauration de l'Eglise San Nazari.

Il en **RAPPELLE** les éléments financiers :

-Le montant HT des travaux est de : 123 768€

- Le subventions allouées étaient portées à : 35 000€

- Le montant attribué à la commune au titre du fonds de concours était de 50% du restant à la charge de la commune, subventions déduites, soit : 44 364€.

Il **INFORME** l'Assemblée de l'obtention inattendue par la commune de TORDERES d'une subvention de l'Etat pour cette opération, induisant la modification du plan de financement de l'opération.

Et **EXPOSE** les nouvelles dispositions financières :

-Le montant HT des travaux est de : 123 768€

- Le subventions allouées sont portées à : 65 000€

- Le montant restant à la charge de la commune est porté à : 58 768 €

Il **INFORME** qu'il convient de modifier le montant du fonds de concours initialement attribué, lequel porté à 50% du montant restant à la charge de la commune, est ramené à : **29 364€**

Le Conseil Communautaire,
Oui l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré valablement,
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de confirmer l'attribution du fonds de concours à la commune de TORDERES en vue de réaliser la deuxième tranche des travaux de restauration de l'Eglise San Nazari, pour un montant modifié de **29 364,00€**.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de financement avec la commune de TORDERES ainsi que tout acte y afférant

DIT que la dépense correspondante est imputée au budget de la Communauté de Communes exercice 2016 compte 2041.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-48-16AvntFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Le Président,

René OLIVE